

Hypothèque

Par **BENJAMINE**, le **05/07/2006** à **18:23**

Bonjour,

Savez-vous s'il est possible de faire une hypothèque sur une maison dont on est propriétaire à 80% et usufruitier pour 20%.

Merci

Par **lemectetu**, le **05/07/2006** à **21:37**

Tu peux hypothéquer la maison sur les 80%...pour les 20% restants il me semble qu'il te faut l'accord des autres usufruitiers, mais l'ordonnance de mars 2006 a peut être modifié les règles.

Par **germier**, le **10/07/2006** à **21:08**

"propriétaire à 80 % " doit signifier 80% de nue propriété et autant d'usufruit, 20% d'usufruit, donc nous sommes à 100 % d'usufruit et les 20% de nue propriété: où sont ils ? cette proportion me paraît curieuse

et avec l'effet dévolutif du partage que se passe t il ?